

# COUR D'APPEL

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
SIÈGE DE MONTRÉAL

N° : 500-09-031236-243  
(500-06-000777-157)

---

## PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

---

DATE : Le 6 mars 2025

L'HONORABLE FRÉDÉRIC BACHAND, J.C.A.

| PARTIE APPELANTE                                                                                                  | AVOCATS                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>MARTIN ROBICHAUD</b>                                                                                           | Me ADAM JEFFREY BEAUREGARD<br>( <i>Woods</i> )<br>Par visioconférence                 |
| PARTIES INTIMÉES                                                                                                  | AVOCATS                                                                               |
| <b>INTRAWEST ULC</b>                                                                                              | Me FRANCIS ROULEAU<br>( <i>Delegatus Services Juridiques</i> )<br>Par visioconférence |
| <b>DIAMOND RESORTS CORPORATION<br/>DIAMOND RESORTS IW HOLDING<br/>CORPORATION<br/>DIAMOND RESORTS CANADA, LTD</b> | Me RAPHAËLLE MOMBLEAU<br>( <i>Stikeman Elliott</i> )<br>Par visioconférence           |

DESCRIPTION : **Requête en suspension et gestion de l'instance** (Arts. 156 et 367 C.p.c.).

---

Greffière-audicière : Mélanie Camiré

Salle : RC-18

---

---

AUDITION

---

10 h 28 Début de l'audience. Identification du dossier et des avocats.

Diamond Resorts International inc. ne fait plus partie du recours puisqu'elle a fusionné avec une autre entité.

Remarques préliminaires.

---

10 h 29 Mise en contexte de Me Beauregard.

---

10 h 31 Mise en contexte de Me Rouleau.

---

10 h 33 Commentaire de Me Mombleau.

---

10 h 34 Question du juge aux avocats quant aux démarches entreprises et réponse de Me Beauregard.

---

10 h 35 Réponse de Me Rouleau.

---

10 h 36 Échanges de part et d'autre quant au calendrier proposé.

---

10 h 40 **PAR LE JUGE** : Jugement – voir page 3.

Fin de l'audience.

---



---

Mélanie Camiré, Greffière-audicière

---

## JUGEMENT

---

[1] Les parties me demandent de suspendre l'appel jusqu'au 4 juillet 2025 afin de leur permettre de poursuivre les démarches qu'elles ont récemment entreprises en vue d'un règlement amiable.

[2] À la lumière des discussions que j'ai eues avec les avocats au dossier, je suis convaincu que ces démarches sont sérieuses et qu'il est dans l'intérêt de la justice de suspendre l'appel afin de permettre aux parties de consacrer leurs énergies à cette tentative de règlement amiable.

[3] J'ai également discuté avec les parties de la durée proposée de la suspension qui, au premier coup d'œil, me paraissait assez longue. Je suis satisfait des explications qu'elles m'ont fournies.

**POUR CES MOTIFS, LE SOUSSIGNÉ :**

[4] **ACCUEILLE** la *Requête en suspension et gestion de l'instance*;

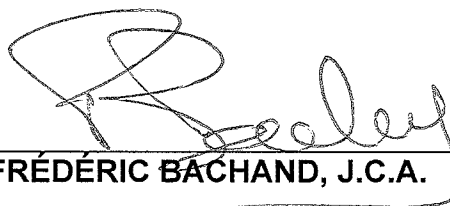
[5] **SUSPEND** l'instance d'appel jusqu'au 4 juillet 2025;

[6] **PROROGÉ** jusqu'au 11 juillet 2025 le délai de notification et de dépôt de l'attestation relative à la transcription des dépositions;

[7] **PROROGÉ** jusqu'au 3 octobre 2025 le délai de notification et de dépôt du mémoire de la partie appelante;

[8] **PROROGÉ** jusqu'au 5 décembre 2025 le délai de notification et de dépôt du mémoire de la partie intimée;

[9] **LE TOUT**, sans frais de justice.



---

**FRÉDÉRIC BACHAND, J.C.A.**